

Décision

Générale

colonial

Décision n° 177 Décisions concernant les Ministères

n° 177

| | |
|---|---------------------|
| Ministère | Date de publication |
| MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE | 15 février 1960 |
| Numéro JO | Date du numéro |
| n° 2 du 29/02/1960 | 29 février 1960 |

TEXTE INTÉGRAL

M. Duet (Daniel), professeur d'enseignement commercial, sera chargé au cours du premier trimestre 1960 des cours supplémentaires aux élèves de troisième année commerciale placés en stage à l'extérieur de l'établissement. M. Duet percevra pour les mois de janvier, février et mars 1960 une indemnité forfaitaire mensuelle de dix mille francs. La dépense est imputable au Budget local, chap. 10, art. 1° », § 38 (heures supplémentaires).